



INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

Rapport sommaire de l'audit pour les sociétés d'extraction de l'or

***Pour le
Code international de gestion du cyanure***

www.cyanidecode.org

Octobre 2009

Le Code international de gestion du cyanure (ci-après appelé « le Code »), ce document et d'autres documents ou sources d'informations cités comme sources de référence à www.cyanidecode.org sont considérés comme étant fiables et ont été préparés en bonne foi d'après les informations dont disposaient les rédacteurs. Cependant, aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces documents ou de ces sources d'information. Aucune garantie n'est offerte quant au pouvoir de l'application du Code, des documents supplémentaires disponibles ou des documents cités comme sources de référence de prévenir les dangers, accidents, incidents ou blessures des employés et/ou des membres du public sur un site spécifique où l'or est extrait du minerai par le processus de cyanuration. La conformité au Code n'a pas pour but de remplacer, de violer ou de modifier et ne remplace pas, ne viole pas ou ne modifie pas de quelque manière que ce soit les exigences liées aux statuts, aux lois, aux réglementations, aux ordonnances ou autres au niveau national, local ou de l'Etat concernant les domaines inclus dans ce document. La conformité au Code est entièrement volontaire, n'a pas pour but de créer, d'établir ou de reconnaître et ne crée pas, n'établit pas ou ne reconnaît pas d'obligations ou de droits légalement exécutoires de la part de ses signataires, de ses partisans ou de toute autre partie.

CODE INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT POUR LES SOCIETES D'EXTRACTION DE L'OR

Instructions

1. Les raisons justifiant les constatations et/ou les manquements au Code sur chaque norme de pratiques doivent être résumées dans ce rapport sommaire de l'audit. Ceci sera fait en quelques phrases ou en un paragraphe.
2. Le nom de la société d'extraction de l'or, la signature du responsable de l'audit et la date de l'audit doivent être apposés au bas de chaque page du rapport sommaire de l'audit.
3. Une exploitation qui obtient une conformité substantielle doit soumettre un plan d'action correctif avec le rapport sommaire de l'audit.
4. Le rapport sommaire de l'audit et le plan d'action correctif, si nécessaire, accompagnés de toutes les signatures requises devront être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

**International Cyanide Management Institute (ICMI)
888 16th Street, NW, Suite 303
Washington, DC 20006 USA**

5. Le dossier envoyé doit comprendre 1) une lettre du propriétaire ou d'un responsable autorisant l'Institut international de gestion du cyanure à afficher le rapport sommaire de l'audit et le Plan d'action correctif, le cas échéant, sur le site web du Code et 2) le formulaire rempli d'attestation des qualifications de l'auditeur. La signature du responsable de l'audit sur le formulaire d'attestation des qualifications doit être certifiée par un notaire ou son équivalent.
6. Après réception du rapport sommaire de l'audit, aucune action de certification ne sera prise tant que le formulaire de demande rempli par un signataire du Code et accompagné de la cotisation requise par l'IIGC auprès de la société d'extraction de l'or n'aura été reçu.
7. La description de l'exploitation doit comprendre suffisamment d'informations décrivant la gamme et la complexité de ses activités d'extraction et de récupération de l'or.

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Nom de la société d'extraction : _____

Nom du propriétaire : _____

Nom du gérant : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Région/département : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Courriel : _____

Détails sur le site de la société et description de ses activités :

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Constatations de l'auditeur

La société se trouve :

- en pleine conformité
- en conformité substantielle *(voir ci-dessous)
- en non-conformité

avec le Code international de gestion du cyanure.

* Le plan d'action correctif, qui vise à faire passer une société en conformité substantielle à une pleine conformité, doit être joint au rapport sommaire de l'audit. Le plan doit être mis en œuvre dans l'année qui suit la date de réalisation de cet audit.

Société d'audit : _____

Responsable de l'équipe d'audit : _____ Courriel : _____

Noms et signatures des autres auditeurs : _____

Date(s) de l'audit : _____

Je certifie, qu'en tant que responsable de l'équipe d'audit de conformité au Code, je remplis les conditions requises en termes de connaissances, d'expérience et d'absence de conflit d'intérêts, établies par l'Institut international de gestion du cyanure et que tous les membres de l'équipe d'audit répondent aux critères de qualifications des auditeurs de la conformité au Code définis par l'Institut international de gestion du cyanure.

Je certifie que ce rapport sommaire de l'audit décrit précisément les constatations de l'audit de conformité. Je certifie également que l'audit de conformité a été réalisé de manière professionnelle conformément au protocole de conformité des sociétés d'extraction de l'or défini par le Code International de gestion du cyanure et en utilisant les normes et les pratiques acceptées des audits effectués en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Nom de la société

Signature du responsable d'audit

Date

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

1. PRODUCTION : *encourager la fabrication responsable de cyanure en achetant le cyanure auprès de fabricants qui opèrent de manière sûre et respectueuse de l'environnement.*

Norme de pratiques 1.1 : *acheter du cyanure auprès de fabricants employant des pratiques et des procédures appropriées afin de limiter l'exposition de leurs employés au cyanure et afin de prévenir les rejets de cyanure dans l'environnement.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 1.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

2. TRANSPORT : *protéger les communautés et l'environnement pendant le transport du cyanure.*

Norme de pratiques 2.1 : *établir des limites claires de responsabilité au sujet de la sécurité, de la sûreté, de la prévention des rejets, de la formation et de l'intervention d'urgence dans des accords écrits avec les producteurs, les distributeurs et les transporteurs.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 2.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 2.2 : *exiger que les transporteurs de cyanure mettent en œuvre les plans d'intervention d'urgence et les capacités appropriés, et emploient les mesures adéquates à la gestion du cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 2.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

3. MANUTENTION ET STOCKAGE : *protéger les employés et l'environnement pendant la manutention et le stockage du cyanure.*

Norme de pratiques 3.1 : *concevoir et construire des installations de déchargement, de stockage et de mélange dans le respect des pratiques d'ingénierie saines et acceptées, des procédures de contrôle de la qualité et*

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

d'assurance de la qualité, et des mesures de prévention et de confinement des déversements.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 3.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées : (En raison de la nature sensible des questions liées à la sécurité du stockage du cyanure, aucune description expliquant la conformité substantielle ou la non-conformité avec cet aspect de la norme de pratiques ne devra être fournie.)

Norme de pratiques 3.2 : *opérer les installations de déchargement, de stockage et de mélange à l'aide d'inspections, de maintenance préventive et de plans d'urgence afin de prévenir ou de confiner les rejets et pour contrôler et répondre aux expositions des employés.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 3.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

4. EXPLOITATIONS : gérer les solutions de traitement contenant du cyanure et la production de déchets afin de protéger la santé des hommes et l'environnement.

Norme de pratiques 4.1 : *mettre en œuvre des systèmes de gestion et d'exploitation conçus pour protéger la santé humaine et l'environnement y compris des plans d'intervention d'urgence, d'inspection et des mesures de maintenance préventive.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.2 : *introduire des systèmes de gestion et d'exploitation afin de minimiser l'utilisation du cyanure, limitant de ce fait les concentrations de cyanure dans les résidus de l'extraction.*

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.2
 en non-conformité avec
 non sujette à

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.3 : *mettre en œuvre un programme de gestion d'eau complet afin de se protéger contre tout rejet involontaire.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.3
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.4 : *mettre en œuvre des mesures pour protéger les oiseaux, d'autres espèces de la faune et le bétail des effets nocifs des solutions de traitement contenant du cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.4
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.5 : *mettre en œuvre des mesures de protection des poissons et de la faune contre les déversements directs et indirects de solutions de traitement contenant du cyanure dans l'eau de surface.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.5
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.6 : *mettre en œuvre des mesures destinées à gérer le suintement des unités de cyanuration afin de protéger les usages bénéficiaires de l'eau souterraine.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.6
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Norme de pratiques 4.7 : offrir des méthodes de prévention ou de confinement des déversements pour les réservoirs de traitement et les pipelines.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.7
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.8 : mettre en œuvre des procédures de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité afin de confirmer que les unités de cyanuration sont construites selon les normes et les caractéristiques acceptées en matière d'ingénierie.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.8
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.9 : mettre en œuvre des programmes de surveillance afin d'évaluer les effets de l'utilisation du cyanure sur la faune, ainsi que la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.9
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

5. DECLASSEMENT : protéger les communautés et l'environnement du cyanure par le développement et la mise en œuvre de plans de déclassement pour les unités de cyanuration.

Norme de pratiques 5.1 : planifier et mettre en œuvre des procédures pour le déclassement efficace des unités de cyanuration afin de protéger la vie humaine, la faune et le bétail.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 5.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Norme de pratiques 5.2 : *établir un mécanisme d'assurance capable de financer complètement les activités de déclassement liées au cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 5.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

6. PROTECTION DES EMPLOYÉS : protéger la santé et la sécurité des employés de l'exposition au cyanure.

Norme de pratiques 6.1 : *identifier des scénarios d'exposition potentielle au cyanure et prendre les mesures appropriées pour éliminer, réduire ou contrôler ces risques potentiels.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 6.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 6.2 : *opérer et surveiller les unités de cyanuration afin de protéger la santé et la sécurité des employés et d'évaluer à intervalles réguliers l'efficacité des mesures liées à la santé et à la sécurité.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 6.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 6.3 : *développer et mettre en œuvre des plans et des procédures d'intervention d'urgence afin de répondre à l'exposition des employés au cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 6.3
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

7. INTERVENTION D'URGENCE : protéger les communautés et l'environnement par le développement de stratégies et de capacités d'intervention d'urgence.

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Norme de pratiques 7.1 : *préparer des plans d'intervention d'urgence détaillés en cas de rejets de cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 7.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.2 : *impliquer le personnel du site et les parties prenantes dans le processus de planification.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 7.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.3 : *désigner le personnel approprié et dédier l'équipement et les ressources nécessaires à une intervention d'urgence.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 7.3
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.4 : *élaborer des procédures pour l'avertissement et le signalement internes et externes en cas d'urgence.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 7.4
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.5 : *incorporer dans les plans d'intervention et les mesures d'atténuation des éléments de surveillance qui prennent en compte les dangers supplémentaires liés à l'utilisation de produits chimiques de traitement du cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 7.5
 en non-conformité avec

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.6 : *évaluer à intervalles réguliers les procédures et les capacités d'intervention et les réviser selon les besoins.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 7.6
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

8. FORMATION : former les employés et le personnel d'intervention d'urgence à la gestion du cyanure d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement.

Norme de pratiques 8.1 : *former les employés à comprendre les dangers associés à l'utilisation du cyanure.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 8.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 8.2 : *former le personnel approprié pour exploiter les installations selon des systèmes et procédures qui protègent la santé humaine, la communauté et l'environnement.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 8.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 8.3 : *former le personnel et les employés appropriés pour répondre aux expositions des employés et aux rejets du cyanure dans l'environnement.*

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 8.3
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

9. DIALOGUE : s'engager dans la consultation publique et la divulgation.

RAPPORT SOMMAIRE DE L'AUDIT

Norme de pratiques 9.1 : offrir aux parties prenantes la possibilité de communiquer les points préoccupants.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 9.1
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 9.2 : lancer le dialogue décrivant les procédures de gestion du cyanure et traiter les préoccupations identifiées avec réceptivité.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 9.2
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 9.3 : publier des informations environnementales et opérationnelles appropriées au sujet du cyanure à l'intention des parties prenantes.

La société est en pleine conformité avec
 en conformité substantielle avec la norme de pratiques 9.3
 en non-conformité avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :